

Lévis, le 2 juillet 2015

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal QC H4Z 1A2

**OBJET : Demande relative à l'établissement d'un mécanisme de récupération des coûts
liés à des événements imprévisibles en réseaux autonomes**
Dossier : R-3905-2014 – Phase 2
Préparation de l'audience

Chère Consoeur,

L'AQCIE et le CIFQ n'ont pas produit de preuve à l'égard de la demande du Distributeur.

Ils présenteront toutefois une argumentation lors de l'audience prévue pour les 8 et 9 juillet.

Je comprends de la décision D-2015-099 que la Régie ne se prononcera pas dans ce dossier sur la deuxième partie de la dernière conclusion du Distributeur qui se lit comme suit : « *dont notamment le déversement accidentel d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules.* » et qu'en conséquence elle ne considérera pas dans ce dossier le caractère imprévisible ou accidentel du déversement et qu'elle ne se prononcera d'aucune manière sur l'admissibilité de dépenses effectuées en rapport avec cet événement eu égard notamment au fait qu'il serait antérieur à la création éventuelle d'un mécanisme de récupération de coûts et même à la demande de création d'un tel mécanisme.

Vu notamment la limite budgétaire imposée par la Régie dans sa décision D-2015-079, et à moins d'indication contraire de la Régie, je ne consacrerai donc pas de temps pour le moment à la préparation d'une argumentation sur quelque aspect que ce soit de la demande du Distributeur qui se rapporterait au déversement de Cap-aux-Meules.

Je prévois contre-interroger les témoins du Distributeur : 5 minutes.

Mon argumentation devrait prendre 30 minutes.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(s) *Pierre Pelletier*

Pierre Pelletier

PP/sb

c.c. Me Éric Fraser